



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C057	Atelier de concertation préparatoire à l'étude de préféabilité du PAGEF II et du PPFC			République du Congo			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation / Coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">MEFDDE</a>	Administration / Bailleur de fonds	<a href="#">BRL-TEREA-FRM</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
12.214	6.835	56 % de l'intervention 0 % des honoraires	25.07.2014	2jrs	2jrs

**Commentaires**  
L'appui du PPECF a permis de couvrir l'ensemble des frais liés à l'organisation de l'atelier, notamment : les déplacements des intervenants en provenance du Nord-Congo, les frais de participation des agents de l'administration ; les frais de restauration/pauses-café.

Principes et critères du référentiel FSC
<p><b>C6.5 :</b> L'Organisation doit identifier et protéger des aires-échantillons représentatives des écosystèmes natifs et/ou les restaurer vers des conditions plus naturelles. Quand il n'existe pas d'aires-échantillons représentatives, l'Organisation doit restaurer une proportion de l'Unité de Gestion vers des conditions plus naturelles. La taille de ces aires et les mesures prises pour leur protection ou restauration, doivent être proportionnelles au statut de conservation et à la valeur de ces écosystèmes à l'échelle du paysage, ainsi qu'à l'échelle, à l'intensité des activités de gestion et aux risques qu'elles engendrent.</p> <p><b>C6.8 :</b> L'Organisation doit gérer le paysage au sein de l'Unité de Gestion afin de préserver et/ou de restaurer une mosaïque variée d'espèces ayant des tailles, des classes d'âge, des répartitions spatiales et des cycles de régénération correspondant aux valeurs du paysage alentour, et de façon à accroître la résilience économique et environnementale.</p>
Mots clés
Projet Paysage Forestier Nord Congo (PPFC) ; Approche paysage écosystèmes forestiers
Résumé de l'intervention
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les écosystèmes forestiers du Nord du Congo qui couvrent près de 15 millions d'hectares forment un ensemble relativement peu fragmenté, refuge d'un patrimoine de biodiversité exceptionnel. Du point de vue des usages, ils sont soumis à une exploitation industrielle visant la production de bois, dans des concessions forestières de</li> </ul>

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

grande taille, dont un certain nombre sont aujourd'hui certifiées comme gérées durablement principalement sous le label du [Forest Stewardship Council](#) (FSC), tandis que d'autres sont en cours de mise sous aménagement.

- La conservation dans de tels espaces dotés de statuts de protection forts (Catégorie I de l'UICN) n'a de sens que si un effort de conservation est également déployé en périphérie des zones protégées afin de constituer des corridors dans lesquels peut se déplacer cette grande faune.
- Fort est de constater que les projets jusqu'ici mis en œuvre dans cette zone se sont focalisés sur le développement d'outils de gestion durable des ressources naturelles aux échelles spatiales de la concession forestière (plans d'aménagement forestier, et mesures de gestion de la faune au sein des concessions CIB et IFO) ou de l'AP (plan de gestion et protection de la faune au sein de l'AP). Ces actions, parfois peu coordonnées entre elles, ont été réalisées à une échelle inférieure à celle nécessaire à garantir une préservation de l'écosystème forestier au sens de sa diversité et de ses fonctionnalités écologiques, en particulier pour les espaces qui assurent la reproduction, le nourrissage et les déplacements de la grande faune.
- Cet atelier qui a eu lieu du 04 au 05 Septembre 2014 à Brazzaville avait pour objectif la recherche d'une vision partagée et le consensus sur des questions d'aménagement du territoire à l'échelle du paysage ; d'aménagement & de gestion forestière ; de conservation et de protection de l'environnement ; de développement local et agricole.

#### **Commentaires**

Cet atelier a connu la participation de nombreux partenaires à la gestion durable du bassin du Congo, à savoir l'administration congolaise (MEFDD; DG Agriculture; Ministère de l'environnement; Ministère du plan; Point focal REDD+; PAGEF), partenaires au développement (UE, AFD, KfW/PPECF; USAID; SNV) ; concessionnaires (CIB/OLAM; Rougier/Mokabi; IFO; Wuong Sam Ressources Compagnie Congo; Deija Wood, SIFCO), les Ong/bureau (WCS, African Parks, WWF, UICN; GRET, EGIS/BDPA); Programmes (TRIDOM; DYNAFFOR) et le bureau sous régional FSC.

#### **Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention**

La tenue de l'atelier de concertation préparatoire à l'étude de préféabilité du PAGEF II et du PPFNC

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire**

MEFDDE : Dans le Nord Congo, les Plans d'Aménagement des concessions forestières élaborés sur environ 4,2 millions d'hectares, permettent aujourd'hui, de tirer des premiers enseignements sur les modèles adoptés (gestion des Séries de Développement Communautaire). L'atelier a permis de pousser les réflexions sur les modalités de gestion de ces superficies, ainsi que des séries de conservation, qui restent néanmoins largement à préciser, tout comme leurs modèles de gouvernance.

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire**

L'intervention aura permis de

- définir une vision partagée et des objectifs généraux consensuels dans divers domaines : l'aménagement du territoire à l'échelle du paysage ; l'aménagement & la gestion forestière ; la conservation et protection de l'environnement ; développement local et agricole ;
- de mener des réflexions pour une articulation adéquate entre les acteurs mettant en œuvre les deux projets PAGEF II et du PPFNC ;
- définir une meilleure articulation entre leur maîtrise d'ouvrage, portée par le MEFDD et les Maîtrises d'ouvrage déléguées ou maîtrise d'œuvre envisageables pour un équilibre pertinent des responsabilités publiques et privées ;
- définir des orientations pouvant garantir une cohérence des mesures de gestion à l'échelle de l'ensemble du paysage vis-à-vis d'objectifs de développement économique, sociaux et d'intégrité écologique des territoires.

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers**

- l'atelier aura permis de dégager une liste d'objectifs et des activités claires pour chaque thématique, une liste d'opérateurs possibles par activité principale, susceptibles d'être appuyés par des partenaires à la GD ;
- de très nombreux projets de développement local ont été mis en œuvre par le passé dans le nord Congo: des projets trop tournés vers des besoins locaux et déconnectés des marchés et des filières nationales voire internationale, les analyses et débats de l'atelier éclaireront davantage les PTF sur les raisons des échecs/succès.

#### **Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II**


- les modalités de gestion des superficies aménagées, ainsi que des séries de conservation, restent largement à préciser, tout comme leurs modèles de gouvernance ;
- le bilan des actions passées montre à l'évidence qu'une des causes majeures d'échecs a trait à l'extrême faiblesse récurrente de la quasi-totalité des organisations locales susceptibles de servir de relais pendant et après le projet ;
- **en cas d'appuis similaires en phase II il faut instaurer un système de dernier versement après obtention du rapport final.** Pour cette activité le PPECF n'a jamais reçu de rapport de l'atelier, ni du bénéficiaires, ni des prestataires.


**Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**


 [TdR analyse à l'échelle du paysage des valeurs écologiques et économiques des territoires forestiers](#)

 **Rapport d'atelier (C057) non disponible au PPECF**


**Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**

 [Etude de la spatialisation et de la pondération des causes de la déforestation et la dégradation forestière et une étude sur les options stratégiques REDD+ proposées par le R-PP](#)

 [Feuille de route Hautes Valeurs de Conservation \(HVC\) pour le bassin du Congo \(Version en Français\)](#)

 [Feuille de route Hautes Valeurs de Conservation \(HVC\) pour le bassin du Congo \(Version en Anglais\)](#)

 [Identification des forêts à haute valeur de conservation \(HVC\)- SFID Djoum \(C017\)](#)

 [Identification des hautes valeurs de conservation \(HVC\) à la SODEFOR \(C026\)](#)

 [Appui au suivi de l'identification des hautes valeurs de conservation \(HVC\) à la SODEFOR \(C027\)](#)